

Barème des honoraires

Transactions

APPARTEMENTS-MAISONS-PROPRIETES-IMMEUBLES

Sur prix de vente

De 0 € à 29 999 €	3 000 € TTC
De 30 000 € à 99 999 €	9% TTC
De 100 000 € à 199 999 €	8% TTC
De 200 000 € à 299 999 €	7% TTC
De 300 000 € à 399 999 €	6% TTC
Au-delà de 400 000 €	5% TTC

OPERATIONS SPECIALES

Division, Mise en copropriété	Honoraires sur devis
Avis de valeur	200 € TTC

LOCATIONS

Les frais et honoraires s'élèvent au maximum à :

Pour le locataire :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 € par mètre carré
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € par mètre carré

Pour le propriétaire :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 € par mètre carré
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € par mètre carré
- Honoraires d'entremise et de négociation : maximum 300 €

Rédaction de bail: maximum 300 € TTC hors état des lieux à partager par moitié entre le propriétaire et le locataire.

GESTION LOCATIVE : 7 % des loyers encaissés

Cabinet immobilier De Rocquigny - Orléans
Gilles Dresch
22 place du Vieux Marché
45000 ORLÉANS
Tél : +33 (0)2 38 53 57 42